

Le lundi 15 décembre 2025

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Victoriaville tenue au lieu ordinaire des séances, à l'hôtel de ville de Victoriaville, le lundi 15 décembre 2025, à 18 h.

Sont présents : les conseillères Caroline Pilon, Mariska Labarre et Chantal Moreau et les conseillers Olivier Bergeron, Alexandre Côté, Jean-François Lépine, Yannick Fréchette, Christian Rayes et Daniel Comtois, sous la présidence du maire, M. Vincent Bourassa.

Sont également présents : M. Yves Arcand, directeur général, Mme Rosane Roy, greffière et M. Raoul Pascal, directeur général adjoint

684-12-25**NOMINATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX AU SEIN DES COMITÉS MUNICIPAUX ET DE DIVERS ORGANISMES**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination de représentants municipaux au sein des comités municipaux et de divers organismes;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Jean-François Lépine, appuyée par le conseiller Yannick Fréchette, il est résolu à l'unanimité d'abroger la résolution numéro 572-10-22 et de désigner les représentants municipaux au sein des comités municipaux et de divers organismes, la liste désignant les membres du conseil étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si ici au long reproduite.

685-12-25**DÉPÔT DES FORMULES DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

La greffière, Mme Rosane Roy, informe l'assemblée du dépôt à son bureau, en date du 15 décembre 2025, des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal produites conformément aux dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

686-12-25**DÉSIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE D'HABITATION CENTRE-DU-QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Ville de Victoriaville obtient le pouvoir de désigner l'un des administrateurs au Conseil d'administration de l'Office;

ATTENDU QUE le mandat de cette personne est d'une durée de trois (3) ans soit du 1er décembre 2025 au 1er décembre 2028;

ATTENDU QUE dans le cadre de son mandat, cette personne devra s'impliquer dans la réalisation de la mission de l'Office et qu'elle sera invitée à contribuer au développement du logement social sur le territoire desservi par l'Office d'habitation Centre-du-Québec;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Olivier Bergeron, appuyée par la conseillère Mariska Labarre, il est résolu à l'unanimité de nommer M. Patrick Paulin, à titre d'administrateur de l'Office d'habitation Centre-du-Québec.

687-12-25

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE VICTORIAVILLE (SDCV) POUR L'ANNÉE 2026

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver les prévisions budgétaires de la Société de développement commercial de Victoriaville pour l'année 2026;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Yannick Fréchette, appuyée par la conseillère Chantal Moreau, il est résolu à l'unanimité d'approuver les prévisions budgétaires telles que soumises par la Société de développement commercial de Victoriaville, établissant les revenus à 162 000 \$ et les dépenses à 207 795 \$ pour l'exercice financier 2026.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser Mme Catherine Ouellet, trésorière, à effectuer les versements des cotisations, qui seront perçus par la Ville, à la Société de développement commercial de Victoriaville pour l'année 2026.

688-12-25

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA CORPORATION D'INITIATIVE INDUSTRIELLE DE VICTORIAVILLE (CIIV) POUR L'ANNÉE 2026

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver les prévisions budgétaires de la Corporation d'initiative industrielle de Victoriaville pour l'année 2026;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Caroline Pilon, appuyée par la conseillère Mariska Labarre, il est résolu à l'unanimité d'approuver les prévisions budgétaires telles que soumises par la Corporation d'initiative industrielle de Victoriaville, établissant les revenus et les dépenses à 2 234 729 \$ pour l'exercice financier 2026.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser Mme Catherine Ouellet, trésorière, à effectuer les versements à la Corporation d'initiative industrielle de Victoriaville pour l'année 2026 selon l'entente entre les parties.

689-12-25

AUTORISATION DE DÉPENSER DANS LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1625-2025 (PARAPLUIE)

ATTENDU QUE la Ville de Victoriaville souhaite adopter une résolution l'autorisant à effectuer les dépenses suivantes prévues au Règlement d'emprunt numéro 1625-2025, à savoir :

- Travaux de voirie sur diverses rues, ladite liste étant jointe à la présente résolution 6 826 000 \$

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Christian Rayes, appuyée par le conseiller Daniel Comtois, il est résolu à l'unanimité d'approuver et d'autoriser à effectuer les dépenses ci-dessus mentionnées, ladite liste étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si ici au long reproduite,

au montant net de 6 826 000 \$, taxes nettes incluses, à être financées par le Règlement d'emprunt numéro 1625-2025 dûment approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 3 novembre 2025.

690-12-25

AUTORISATION DE DÉPENSER DANS LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1626-2025 (PARAPLUIE)

ATTENDU QUE la Ville de Victoriaville souhaite adopter une résolution l'autorisant à effectuer les dépenses suivantes prévues au Règlement d'emprunt numéro 1626-2025, à savoir :

Travaux de réhabilitation d'aqueduc sur diverses rues, ladite liste étant jointe à la présente résolution	3 076 000 \$
---	--------------

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Olivier Bergeron, appuyée par la conseillère Mariska Labarre, il est résolu à l'unanimité d'approuver et d'autoriser à effectuer les dépenses ci-dessus mentionnées, ladite liste étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si ici au long reproduite, au montant net de 3 076 000 \$, taxes nettes incluses, à être financées par le Règlement d'emprunt numéro 1626-2025 dûment approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 4 novembre 2025.

691-12-25

AUTORISATION DE DÉPENSES EN VUE DE L'ENTRETIEN ET DU SOUTIEN DES APPLICATIONS DES LOGICIELS UNICITÉ, MEGAVAL ET TERRITOIRE

ATTENDU QU' il y a lieu d'adopter une résolution autorisant des dépenses en vue des contrats annuels d'entretien et de soutien des applications de la firme PG Solutions pour les besoins du Service des finances, de la Division de la cour municipale et de la Division de l'urbanisme pour l'année 2026;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Yannick Fréchette, appuyée par le conseiller Daniel Comtois, il est résolu à l'unanimité d'autoriser les dépenses en vue des contrats annuels d'entretien et de soutien des applications de la firme PG Solutions pour les besoins du Service des finances, au coût de 211 660,00 \$, taxes non incluses, pour les besoins de la Division de la cour municipale, au coût de 30 451,00 \$, taxes non incluses, et pour les besoins de la Division de l'urbanisme, au coût de 26 865,00 \$, taxes non incluses.

692-12-25

RENOUVELLEMENT DES LICENCES POUR LE CRM

ATTENDU QU' il y a lieu de procéder au renouvellement des licences Salesforce pour la période du 27 novembre 2025 au 26 novembre 2028;

ATTENDU QUE le contrat se résume comme suit :

DATES	Budget	Montant
du 27 novembre au 31 décembre 2025	2025	12 782,29 \$
du 1 janvier 2026 au 31 décembre 2026	2026	159 686,19 \$

du 1 janvier 2027 au 31 décembre 2027	2027	159 249,88 \$
du 1 janvier 2028 au 26 novembre 2028	2028	143 979,35 \$
	Total	475 697,71 \$

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Caroline Pilon, appuyée par le conseiller Olivier Bergeron, il est résolu à l'unanimité de retenir les services de Salesforce et de renouveler le contrat pour une période de 3 ans, soit du 27 novembre 2025 au 26 novembre 2028, pour le contrat de renouvellement des licences Salesforce en lien avec le CRM, au montant de 475 697,71\$, taxes non incluses.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser M. Marc-André Goyette à signer, pour et au nom de la Ville de Victoriaville, tout document requis à cet effet.

693-12-25

ACQUISITION DES UNITÉS DE STOCKAGE (SAN)

ATTENDU QUE la Ville de Victoriaville a procédé à un appel d'offres public en vue d'acquérir des unités de stockage (SAN), la soumission reçue se résumant comme suit;

Soumissionnaire	Prix mensuel (taxes non incluses)
ITI inc.	Option 1 : pas soumis Option 2 : 102 200,00 \$

ATTENDU QUE la soumission est conforme;

ATTENDU QUE la Ville de Victoriaville a choisi l'option 2;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Jean-François Lépine, appuyée par le conseiller Yannick Fréchette, il est résolu à l'unanimité d'accorder le contrat d'acquisition d'unités de stockage (SAN) à ITI inc., le tout selon les termes et conditions du devis d'appel d'offres et de la soumission soumise datée du 11 novembre 2025 et modifiée en date du 25 novembre 2025.

694-12-25

CRÉATION DU POSTE CADRE CONTRACTUEL DE « CONSEILLER.ÈRE AUX AFFAIRES POLITIQUES » AU SEIN DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU QUE la Ville de Victoriaville souhaite créer, sur une base contractuelle, un poste cadre de « Conseiller.ère aux affaires politiques » au sein de la Direction générale;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Olivier Bergeron, appuyée par la conseillère Caroline Pilon, il est résolu à l'unanimité de procéder à la création du poste cadre contractuel de « Conseiller.ère aux affaires politiques » au sein de la Direction générale, et ce, à compter de la date d'adoption de la présente résolution, les conditions de travail et les conditions salariales seront prévues dans un contrat à intervenir avec le ou la candidate sélectionnée.

695-12-25**CONTRAT À INTERVENIR POUR LE POSTE DE « CONSEILLER AUX AFFAIRES POLITIQUES » AU SEIN DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

ATTENDU QUE la Ville de Victoriaville souhaite retenir les services de M. Frédéric Gamache à titre de « Conseiller aux affaires politiques » au sein de la Direction générale, et ce, sur une base contractuelle;

ATTENDU QUE les parties se sont entendues quant aux dispositions relatives à la probation ainsi qu'aux conditions de travail et salariales du contrat à intervenir;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Daniel Comtois, appuyée par le conseiller Christian Rayes, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur par intérim du Service du capital humain à signer le contrat à intervenir entre la Ville de Victoriaville et M. Frédéric Gamache à titre de « Conseiller aux affaires politiques » au sein de la Direction générale, et ce, sur une base contractuelle.

696-12-25**EMBAUCHE D'UNE PERSONNE AU POSTE CADRE DE « CHEF DE DIVISIONS - BÂTIMENTS & PARCS ET ENVIRONNEMENT » AU SEIN DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU QUE la Ville de Victoriaville souhaite procéder à l'embauche d'une personne au poste cadre permanent de « Chef de Divisions - bâtiments & parcs et environnement » au sein du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Olivier Bergeron, appuyée par la conseillère Mariska Labarre, il est résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de M. Yves Hébert, au poste cadre permanent de « Chef de Divisions - bâtiments & parcs et environnement » au sein du Service des travaux publics, à compter du 12 janvier 2026 , avec une période probatoire de six (6) mois, le tout selon les conditions de travail et salariales contenues à l'offre d'emploi signée le 5 décembre 2025 et au Protocole de relations de travail du personnel cadre et du personnel non syndiqué en vigueur et selon les dispositions suivantes :

Salaire :

À l'embauche : Catégorie 6, échelon 8

À la permanence : Catégorie 6, échelon 9

697-12-25**EMBAUCHE D'UNE PERSONNE AU POSTE CADRE PERMANENT DE « DIRECTRICE » AU SEIN DU SERVICE DU CAPITAL HUMAIN**

ATTENDU QUE la Ville de Victoriaville souhaite procéder à l'embauche d'une personne au poste cadre permanent de « Directrice » au sein du Service du capital humain;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Yannick Fréchette, appuyée par le conseiller Jean-François Lépine, il est résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de Mme Isabelle Jean, au poste cadre permanent de « Directrice » au sein du Service du capital humain, à compter du 12 janvier 2026 , avec une période probatoire de six (6) mois, le tout selon les conditions de travail et salariales contenues à l'offre d'emploi signée le 2 décembre 2025 et au Protocole de relations de travail du personnel cadre et du personnel non syndiqué en vigueur et selon les dispositions suivantes :

Salaire :

À l'embauche : Catégorie 2, échelon 7

À la permanence : Catégorie 2, échelon 8

698-12-25**PROJETS AYANT TRAIT AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU le rapport du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Victoriaville relatif à des projets assujettis aux dispositions du Règlement numéro 1267-2019 ayant trait aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Caroline Pilon, appuyée par le conseiller Olivier Bergeron, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Victoriaville prend acte des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, lesdites recommandations étant jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si ici au long reproduites :

- le conseil municipal accorde les demandes suivantes :
 - a) 15, rue Saint-Jean-Baptiste, zone M-402, Modification extérieure pour l'ajout d'un restaurant (recommandation n° 275-12-25);
 - b) 301, rang Pariseau, zone A-911, Démolition d'un bâtiment agricole (recommandation n° 276-12-25);
 - c) 1, rue Notre-Dame Ouest, zone P-710, Installation d'une enseigne détachée (recommandation n° 277-12-25);
 - d) 37-39B, rue Saint-Jean-Baptiste, zone M-402, Démolition d'un bâtiment principal arrière (recommandation n° 278-12-25);
 - e) 1305, boulevard Jutras Ouest, zone C-502, Aménagement extérieur et modification aux escaliers (recommandation n° 279-12-25).

699-12-25**AVIS DE MOTION À ÊTRE DONNÉ D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1111-2015 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DES BIENS, DES SERVICES ET DES ACTIVITÉS DE LA VILLE DE VICTRIAVILLE ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1638-2025**

Le conseiller Alexandre Côté donne avis qu'à une prochaine séance de ce Conseil il sera proposé l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement numéro 1111-2015 décrétant la tarification des biens, des services et des activités de la Ville de Victoriaville, de manière à remplacer les annexes suivantes :

Annexe 1 : Service de la gestion du territoire

Annexe 2 : Service des technologies de l'information

Annexe 3 : Service du loisir, de la culture et du développement des communautés

Annexe 4 : Service des finances

Annexe 5 : Service de sécurité incendie

Annexe 6 : Service juridique

Annexe 7 : Service des travaux publics

Annexe 8 : Service des infrastructures

ATTENDU le dépôt du projet de règlement numéro 1638-2025.

Copie de ce règlement étant disponible au bureau de la greffière et accessible sur le site Internet de la municipalité.

700-12-25

AVIS DE MOTION À ÊTRE DONNÉ D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERS RÈGLEMENTS ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1639-2025

La conseillère Caroline Pilon donne avis qu'à une prochaine séance de ce Conseil il sera proposé l'adoption d'un règlement :

- modifiant les règlements suivants :
 - a) Règlement numéro 1199-2017 concernant la paix, l'ordre et la sécurité publique;
 - b) Règlement numéro 1224-2018 applicable par la Sûreté du Québec (G-200);
 - c) Règlement numéro 1476-2022 concernant les animaux;
 - d) Règlement numéro 1586-2024 concernant les bibliothèques;
- abrogeant le Règlement numéro 685-2005 concernant la délégation du pouvoir d'accorder un contrat de financement d'emprunt.

ATTENDU le dépôt du projet de règlement numéro 1639-2025.

Copie de ce projet de règlement étant disponible au bureau de la greffière et accessible sur le site Internet de la municipalité.

701-12-25

AVIS DE MOTION À ÊTRE DONNÉ D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX D'IMPOSITION FONCIÈRE ET LES AUTRES REDEVANCES À ÊTRE IMPOSÉS SUR LES BIENS-FONDS IMPOSABLES SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE VICTORIAVILLE POUR L'ANNÉE 2026 ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1640-2025

La conseillère Chantal Moreau donne avis qu'à une prochaine séance de ce Conseil il sera proposé l'adoption d'un règlement décrétant les taux d'imposition foncière et les autres redevances à être imposés sur les biens-fonds imposables situés sur le territoire de la Ville, afin de payer une partie des dépenses prévues et imprévues de l'exercice financier couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026;

ATTENDU le dépôt du projet de règlement numéro 1640-2025.

Copie de ce projet de règlement étant disponible au bureau de la greffière et accessible sur le site Internet de la municipalité.

702-12-25

AVIS DE MOTION À ÊTRE DONNÉ D'UN RÈGLEMENT IMPOSANT UNE REDEVANCE RÉGLEMENTAIRE POUR LA PROTECTION ET LA RESTAURATION DE LA CANOPÉE AINSI QUE POUR L'AMÉNAGEMENT D'INFRASTRUCTURES DURABLES ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1641-2025

Le conseiller Yannick Fréchette donne avis qu'à une prochaine séance de ce Conseil il sera proposé l'adoption d'un règlement imposant une redevance réglementaire pour la protection et la restauration de la canopée ainsi que pour l'aménagement d'infrastructures durables;

ATTENDU le dépôt du projet de règlement numéro 1641-2025;

Copie de ce projet de règlement étant disponible au bureau de la greffière et accessible sur le site Internet de la municipalité.

703-12-25

ENTENTE TEMPORAIRE À INTERVENIR CONCERNANT LA GESTION ET L'UTILISATION DU STATIONNEMENT SAINTS-MARTYRS-CANADIENS

ATTENDU QU'une entente a été signée en 2019 entre la Ville de Victoriaville et Cara Télécom inc. concernant l'utilisation et la gestion du stationnement Saints-Martyrs-Canadiens;

ATTENDU QUE cette entente est échue depuis septembre 2024;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler temporairement cette entente;

ATTENDU le projet d'entente temporaire à intervenir entre la Ville de Victoriaville et Cara Télécom inc. pour l'utilisation et la gestion du stationnement Saints-Martyrs-Canadiens;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Olivier Bergeron, appuyée par la conseillère Mariska Labarre, il est résolu à l'unanimité d'approuver le projet d'entente temporaire aux conditions énoncées à ladite entente jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme ci au long reproduite.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser le maire ou la mairesse suppléante et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Victoriaville, l'entente telle que soumise.

704-12-25

ADDENDA À INTERVENIR CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN GÉOMATIQUE, EN INFORMATIQUE, EN FIBRE OPTIQUE ET AU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska et la Ville de Victoriaville ont conclu les ententes suivantes en 2022 :

- Entente de fourniture de services professionnels en géomatique;
- Entente de fourniture de services professionnels en informatique;
- Entente de fourniture de services professionnels en fibre optique;

ATTENDU l'addenda à l'entente de fourniture de services professionnels en informatique signé en 2024 visant à retirer le volet « Entretien et mise à jour du site Internet » ainsi que les coûts y reliés, et ce, à compter du 1er janvier 2024;

ATTENDU QUE les parties ont également conclu une entente en 2023 concernant la fourniture de services pour la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, incluant les services de prévention;

ATTENDU QUE ces quatre (4) ententes ont été renouvelées pour une durée d'un (1) an par un addenda signé en février 2025;

ATTENDU QUE ces quatre (4) ententes viennent à échéance le 31 décembre 2025 et que les parties ont la volonté de les renouveler;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Chantal Moreau, appuyée par le conseiller Daniel Comtois, il est résolu à l'unanimité d'approuver l'addenda aux ententes intervenues entre la MRC d'Arthabaska et la Ville de Victoriaville concernant la fourniture de services professionnels en géomatique, en informatique, en fibre optique et au schéma de couverture de risques, et ce, du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026, avec majoration des coûts pour chacune desdites ententes, le tout tel qu'indiqué à l'addenda.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser le maire ou la maire suppléante et la greffière ou l'assistante-greffière à signer ledit addenda tel que soumis.

705-12-25

PROJET D'ACTE DE SERVITUDE À INTERVENIR CONCERNANT LE PASSAGE DE TUYAUX ET DE REGARD EN PLASTIQUE

ATTENDU le projet d'acte de servitude de passage de tuyaux et de regard en plastique à intervenir entre la Ville de Victoriaville, Camping Plage des Sables inc. et Location de Bâtiments Mobiles Bâtimax inc., préparé par Me Audrey Laferrière, notaire, en faveur de l'immeuble situé aux numéros 1238-1300 et 1282-1294, 12^e rang Ouest, Princeville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Mariska Labarre, appuyée par le conseiller Olivier Bergeron, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Victoriaville approuve l'acte de servitude de passage de tuyaux et de regard en plastique en faveur de l'immeuble situé aux numéros 1238-1300 et 1282-1294, 12^e rang Ouest, Princeville, à intervenir entre la Ville de Victoriaville, Camping Plage des Sables inc. et Location de Bâtiments Mobiles Bâtimax inc., comme indiqué au plan ci-joint et aux autres conditions énoncées à l'acte joint à la présente résolution comme si ici au long reproduit, préparé par Me Audrey Laferrière;

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer ledit acte tel que soumis.

706-12-25

LEVÉE DU DROIT DE PRÉEMPTION SUR LE LOT NUMÉRO 3 435 956 DU CADASTRE DU QUÉBEC SITUÉ AUX NUMÉROS 409-415, RUE GAMACHE

ATTENDU QUE la Ville de Victoriaville a adopté le Règlement numéro 1481-2022 concernant l'exercice du droit de préemption sur un immeuble;

ATTENDU QUE pour se prévaloir de ce droit d'exercice, la Ville doit déterminer par résolution les lots visés par l'exercice de ce droit;

ATTENDU QUE l'assujettissement de lots au droit de préemption accordera à la Ville une agilité accrue pour intervenir sur le marché et procéder à l'acquisition des immeubles assujettis dans le but de développer des objectifs prévus au règlement;

ATTENDU QU'il faut lever le droit de préemption sur le lot numéro 3 435 956 du cadastre du Québec situé aux numéros 409-415, rue Gamache;

EN CONSÉQUENCE sur proposition du conseiller Christian Rayes, appuyée par le conseiller Yannick Fréchette, il est résolu à l'unanimité d'abroger la résolution numéro 635-11-25 et de lever le droit de préemption sur le lot numéro 3 435 956 du cadastre du Québec situé aux numéros 409-415, rue Gamache, le tout conditionnellement à ce que l'acte de vente soit signé au prix mentionné à l'offre d'achat.

707-12-25

LEVÉE DU DROIT DE PRÉEMPTION SUR LES LOTS NUMÉROS 6 651 273, 6 651 274 ET 6 651 275 DU CADASTRE DU QUÉBEC SITUÉS AU NUMÉRO 50, BOULEVARD ARTHABASKA EST

ATTENDU QUE la Ville de Victoriaville a adopté le Règlement numéro 1481-2022 concernant l'exercice du droit de préemption sur un immeuble;

ATTENDU QUE, pour se prévaloir de ce droit d'exercice, la Ville doit déterminer par résolution les lots visés par l'exercice de ce droit;

ATTENDU QUE l'assujettissement de lots au droit de préemption accordera à la Ville une agilité accrue pour intervenir sur le marché et procéder à l'acquisition des immeubles assujettis dans le but de développer des objectifs prévus au règlement;

ATTENDU QU' il faut lever le droit de préemption sur les lots numéros 6 651 273, 6 651 274 et 6 651 275 du cadastre du Québec situés au 50, boulevard Arthabaska Est;

EN CONSÉQUENCE sur proposition du conseiller Olivier Bergeron, appuyée par le conseiller Alexandre Côté, il est résolu à l'unanimité de lever le droit de préemption sur les lots numéros 6 651 273, 6 651 274 et 6 651 275 du cadastre du Québec situés au 50, boulevard Arthabaska Est.

708-12-25

PÉRIODE DES QUESTIONS

Vient ensuite la période des questions prévue à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* au cours de laquelle M. Marc Morin formule une question et reçoit réponse de la part du maire, M. Vincent Bourassa.

709-12-25

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 40, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

VINCENT BOURASSA
Maire

ROSANE ROY
Greffière